

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Délibération n°2023-01

Objet :
ALIÉNATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK 583
SITUÉE IMPASSE JOINVILLE AU PROFIT DE
MME JOSÈPHE FRANCELISE PÉTRIS VEUVE DONINEAUX ET SES HÉRITIERS

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures vingt-trois, le Conseil municipal de la Commune de GOYAVE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Ferdy LOUISY en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 25 janvier 2023 (art. L.2121-7 à L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales).

Étaient présents au début de la séance : 18

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

M. Daniel PÉTRIS
Mme Jenifer GÉRAN
M. Luc DONNET
Mme Geneviève GAMER
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Héléna NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO
M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	18
	Absents	09
	Procuration	02
Vote	Pour	20
	Contre	00
	Abstention	00
	Votants	20

Date de la convocation	25 janvier 2023
Date d'affichage en mairie	
Acte rendu exécutoire	
le	09 FEV. 2023
après transmission électronique en Préfecture	
le	09 FEV. 2023
et mise en ligne sur le site de la commune	
le	09 FEV. 2023

Absents ayant donné pouvoir : 02

Mme Chantal RÉGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL
Mme Dominique BODESSON donne procuration à Mme Geneviève GAMER

Arrivés en cours de séance : 00

Absents : 09

M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHÄÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Jacqueline JANGAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu l'article 1596 du Code civil ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 27 mars 2013 ;

Vu le décès de Monsieur DONINEAUX Elin Cyrille en date du 1^{er} mai 2015 ;

Vu l'avis du Service du Domaine en date du 7 mars 2022 ;

Vu le rapport de M. le Maire visant à l'aliénation de la parcelle cadastrée AK N° 583 d'une superficie de 214 m² sise à l'impasse Joinville Citronnelle 97128 GOYAVE au profit de Madame PETRIS Josèphe Francelise Veuve DONINEAUX et ses héritiers :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
DONINEAUX	Louis Guy Garry	08 janvier 1972	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Marc Julien	16 février 1973	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Pétula Benoïse	16 avril 1974	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Olivier Vincent	22 janvier 1976	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Sarah Justine	1 ^{er} juin 1977	POINTE A PITRE

Considérant que de son vivant, Monsieur DONINEAUX Elin Cyrille s'était entièrement acquitté à la Caisse du Receveur municipal de GOYAVE Trésorerie de Capesterre Belle Eau en 1996 de l'achat de son terrain pour un montant de 1 631.20 euros (MILLE SIX CENT TRENTE ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES) ;

Considérant qu'il s'agit d'une aliénation inférieure à 180 000 euros ;

Considérant qu'il convient de permettre à Madame PETRIS Josèphe Francelise veuve DONINEAUX et ses héritiers susmentionnés de disposer des éléments nécessaires à l'établissement du titre de propriété à leur profit et d'autoriser cette transaction ;

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : de procéder à l'aliénation de la parcelle cadastrée AK N° 583 d'une superficie de 214 m² au profit de Madame PETRIS Josèphe Francelise veuve DONINEAUX et ses héritiers sous mentionnés au prix de 1 631, 20 euros (MILLE SIX CENT TRENTE UN EUROS ET VINGT CENTIMES)


NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
DONINEAUX	Louis Guy Garry	08 janvier 1972	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Marc Julien	16 février 1973	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Pétula Benoïse	16 avril 1974	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Olivier Vincent	22 janvier 1976	POINTE A PITRE
DONINEAUX	Sarah Justine	1 ^{er} juin 1977	POINTE A PITRE


Article 2 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

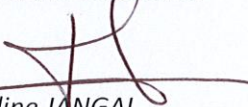
Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY



La Secrétaire de séance


Jacqueline JANGAL

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20230209-11-DE

Réception par le Préfet : 09-02-2023

Publication le : 09-02-2023